

**COMMUNE****DE  
SULLENS****Conseil communal**

Rue du Château 2  
1036 Sullens

PROCÈS VERBAL – SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL  
du samedi 14 mars 2026 à 10h00  
tenue dans la salle plénière du Parlement vaudois à Lausanne

Présidence : Mme Danielle Simons

Ordre du jour :

1. Adoption du P.V. de la séance du 11 décembre 2025
2. Communications du bureau du Conseil communal
3. Communications des délégués aux associations intercommunales
4. Communications de la Municipalité
5. Préavis N° 1/2026 : Rémunération des autorités communales pour la législature 2026-2031
6. Préavis N° 2/2026 : Demande d'un crédit de construction pour la réfection des chemins des améliorations foncières (AF) et ses annexes
7. Divers et propositions individuelles

Sur 43 membres, 34 présents, 9 excusés, 0 absent.

La secrétaire est Mme Annette Corthay.

Les scrutateurs sont Mme Anne Dubauloz et M. Christian Duperrut.

La Présidente ouvre la séance avec fierté et émotion dans ce lieu magnifique, la salle du Grand Conseil à Lausanne. Elle doit l'avouer, cette salle est technologiquement un peu plus évoluée que notre salle habituelle ! Alors profitons de ce confort high-tech et utilisons les micros et les boutons mis à disposition pour débattre avec clarté et efficacité... en restant assis !

Elle remercie les autorités cantonales, en particulier Mme Isabelle Freymond, députée, qui nous fera visiter les lieux après la séance ainsi que le personnel du Grand Conseil et le régisseur pour leur accueil et leur assistance technique. Elle remercie également M. Didier Simond, syndic, pour l'initiative d'organiser cette séance dans ce lieu prestigieux.

La Présidente confirme que le Conseil a été convoqué dans les délais légaux et peut délibérer valablement.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité sans remarque et sera suivi.

## 1. Adoption du P.V. de la séance du 11 décembre 2025

La Présidente demande s'il y a des remarques ou corrections à propos de ce P.V. Aucune n'étant formulée, elle procède au vote électronique (bouton vert pour oui, rouge pour non, bleu pour abstention). Le procès-verbal est accepté à l'unanimité (31 votes pour et 3 absences de vote). La Présidente remercie l'assemblée et particulièrement Mme Annette Corthay pour la rédaction de ce P.V..

## 2. Communication du bureau du Conseil communal

La Présidente rappelle le déroulement de la séance : les questions et les discussions sur les communications seront ouvertes à la fin (sous le point 7. Divers et propositions individuelles de notre ordre de jour). Il s'agit autant de la communication du bureau du Conseil, des déléguées aux associations intercommunales que de la Municipalité.

Elle fait d'abord un point sur les élections communales de dimanche dernier :

Le dépouillement s'est bien passé. En plus des élections communales, il y avait les votations fédérales et l'élection complémentaire au Conseil d'état. Nous avons donc prévu une équipe plus importante que d'habitude. Nous étions 16 personnes, dont 6 jeunes. Même une jeune qui venait d'avoir 18 ans. Le tout s'est déroulé dans la joie et la bonne humeur. La Présidente remercie encore chaleureusement les conseillers qui ont participé aux dépouillements puis elle rappelle les résultats des élections :

**Municipalité** : les quatre Municipaux sortants, soit : MM. Didier Simond, Thierry Golay et Eric Dubauloz ainsi que Mme Sandra Noll ont été réélus. M. Roland Valet ne se représentant pas, il termine son mandat. Un deuxième tour est nécessaire le 29 mars 2026 pour élire le 5ème membre (4 candidats en lice).

**Conseil communal** : 45 conseillers et 12 suppléants ont été élus au premier tour.

**Syndic** : L'élection aura lieu le 26 avril (et 17 mai si nécessaire), sauf si candidature unique (élection tacite).

## 3. Communications des délégués aux associations intercommunales

Aujourd'hui il y a une communication au sujet de l'AIEE – l'Association Intercommunale pour l'Épuration des Eaux Usées.

La présidente donne la parole à M. Sébastien Thiébaud qui informe le Conseil que le comité directeur de la STEP a pris connaissance des votes des différentes communes membres, qui ont toutes validé à l'unanimité, les changements de statuts proposés. La commission de la STEP a pu établir le document à destination du préfet, document qui a été au préalable signé par les représentants de la STEP et un municipal de chaque commune membre. Le document sera transmis au préfet pour validation finale, avec une entrée en vigueur prévue lors des nouvelles législatures communales.

La Présidente le remercie pour son intervention.

## 4. Communication de la Municipalité

M. Didier Simond, syndic, remercie à nouveau Mme Isabelle Freymond et l'ensemble des députés de nous permettre de participer à notre séance dans cette magnifique salle. Il remercie également Terre Vaudoise qui a préparé le café, puis l'apéro et la restauration qui suivront la séance. Il communique des informations logistiques concernant les repas (régimes particuliers) et les photos de groupe – les personnes ne souhaitant pas apparaître sur les photos dans le journal etc, sont priées de s'annoncer au Greffe.

Il annonce deux adhésions importantes via l'UCV – Union des Communes Vaudoises :

- **Taxe de séjour Airbnb** : l'adhésion à l'accord final du 3<sup>ème</sup> round de AirBnB afin de mettre en place une taxe forfaitaire de CHF 3.00/nuît/personne. Un projet de règlement sera soumis d'ici fin 2026.
- **Guichet numérique « Ma Commune en un clic »** : l'adhésion à ce projet regroupant une centaine de communes pour un guichet numérique unique - prévu vers 2028 – pour annoncer par exemple un déménagement, demander des attestations domicile, réservation des salles, etc. Coût : CHF 3.00/habitant/an pour 2026-2027. Les tarifs 2028 ne sont pas encore connus.

M. Roland Valet, municipal, annonce une modification au carrefour de la route de Mex et du chemin de la Laiterie afin de sécuriser les accès des enfants allant à l'école - marquage en couleur claire et avancée du trottoir pour réduire la vitesse et améliorer la visibilité.

M. Thierry Golay, municipal, rappelle la présence régulière de la gendarmerie mobile sur la place du village - prochaine présence mardi prochain le matin. Leur présence est également indiquée sur le site internet de la commune et sur le site Facebook.

Il annonce la mise en ligne sur le site communal des directives pour l'installation de piscines/jacuzzis et les directives communales pour la pose de panneaux solaires.

Mme Sandra Noll, municipale, informe sur :

- **Le réseau AJENOL** (Accueil de Jour des enfants du nord-ouest lausannois), comme déjà évoqué lors du dernier Conseil, le retrait de la commune de Prilly au 31 décembre constitue un changement majeur qui va réduire fortement le bassin de population couvert, cela soulève des enjeux importants en matière de gouvernance, de financement et d'organisation, notamment parce que le personnel du réseau est actuellement rattaché à la Ville de Prilly et que certaines tâches administratives y sont encore assurées.

Face à cette situation, les six communes restantes - Bousens, Bournens, Sullens, Cheseaux, Romanel et Jouxens-Mézery – ont engagé une réflexion afin d'analyser les scénarios possibles. Elles ont mandaté l'ancienne directrice de la FAJE, Mme Sylvie Lacoste et mis en place un comité de pilotage. Les conclusions sont attendues d'ici juin, avec un préavis prévu en septembre et le dépôt d'un nouveau dossier de reconnaissance à l'automne. D'ici là, le réseau continue de fonctionner sans changement pour les structures d'accueil et les familles ;

- **Le Passeport vacances - dès 9 ans et jusqu'à 15 ans** : les inscriptions en ligne seront ouvertes à partir du 20 mai à midi. Il y a 2 périodes concernées : du 29 juin au 12 juillet et du 3 au 16 août. Chaque période nécessite un passeport.

La commune recherche toujours de nouvelles activités alors n'hésitez pas à prendre contact avec Mme Sandra Noll si vous souhaitez faire des activités ou animations pour l'année prochaine ;

- **La Fête d'été** : comme vous le savez, SullenS'Anim' et toutes les sociétés locales, organisent à nouveau cette année la fête d'été. Ce sera le week-end avant les grandes vacances – les 25, 26 et 27 juin. Cela commencera le jeudi soir par un cortège avec les classes des enfants de Sullens. Toutes les informations peuvent être trouvées sur [sullensanim.ch](http://sullensanim.ch).

La Présidente remercie le syndic et les municipaux puis il est passé au point suivant.

## 5. Préavis N° 1/2026 : Rémunération des autorités communales pour la législature 2026-2031

La Présidente donne la parole à M. Mathieu Cappi qui lit le rapport de la commission des finances. La commission recommande l'acceptation du préavis, soulignant l'originalité et le bien-fondé de la démarche consistant à fixer les rémunérations en fin de législature (par le Conseil sortant) plutôt qu'au début (par le nouveau Conseil).

La Présidente le remercie et passe la parole à M. Didier Simond, syndic, qui remercie la commission pour son retour positif et complète en expliquant que les forfaits actuels datent de 2016 (L'IPC a augmenté de 7,6% depuis). L'affiliation à la CIP est le standard cantonal. La part variable des rémunérations (heures de séances et préparation) fluctue selon la charge de travail, ayant été élevée en 2024 due à la fin de mandat de certains membres de la Municipalité.

La Présidente le remercie puis ouvre la discussion sur ce préavis.

- M. Florent Eckert remercie M. Didier Simond, syndic, pour les explications et aimerait avoir des précisions au sujet du taux appliqué de la CIP - part employeur de 18,5% qu'il trouve élevé. M. Didier Simond, syndic, répond qu'effectivement c'est compliqué de comparer avec les autres communes mais la majorité de celles-ci est affiliée à la CIP et c'est ce taux qui est appliqué. Ils auraient pu aller ailleurs mais par souci de simplicité, c'est ce choix qui a été fait.
- M. Patrick Behn demande s'il a été réfléchi au forfait de la Présidente et de la secrétaire du Conseil, soit CHF 600.00/an, car il le juge faible par rapport au travail qu'elles effectuent dans l'ombre. M. Didier Simond, syndic répond que cette proposition émane du Bureau du Conseil et peut être révisée par celui-ci. C'est donc à eux de faire les demandes. La Présidente répond que nous en avons parlé, effectivement on travaille un peu plus mais la rémunération nous convient comme ça, elle le remercie pour la proposition.
- M. Patrice Lüthi remercie la Municipalité pour la clarté des documents et pour le procédé. Il demande des précisions sur la part variable d'environ CHF 100'000.00/an pour 2024, de quelles prestations il s'agit. M. Didier Simond, syndic, explique qu'elle couvre les heures de séances et de préparations, qui sont en hausse à cause de la complexité croissante des dossiers juridiques, des recours, des rencontres avec des personnes externes, etc. De plus, les deux Municipaux ayant quitté en 2024 ont bouclé beaucoup de dossiers avant leur départ afin de laisser une situation saine.

La parole n'étant plus demandée, on procède au vote électronique (bouton vert pour oui, rouge pour non, bleu pour abstention). Il y a 30 approbations et 1 abstention et 1 absence de vote.

Le Préavis N° 1/2026 : Rémunération des autorités communales pour la législature 2026-2031 est accepté à l'unanimité avec une abstention.

## **6. Préavis N° 2/2026 : Demande d'un crédit de construction pour la réfection des chemins des améliorations foncières (AF) et ses annexes**

La Présidente passe la parole à Mme Eda Parente pour la lecture du rapport de la commission ad hoc qui invite les membres du Conseil à approuver le préavis 2/2026 tel que proposé.

La Présidente passe ensuite la parole à Mme Aline Jordan pour la lecture du rapport de la commission des finances qui invite les membres du Conseil à approuver le préavis 2/2026 tel que proposé.

La Présidente les remercie et passe la parole à M. Roland Valet, municipal, pour les explications de la Municipalité. Il remercie les membres des deux commissions pour leurs rapports détaillés et rappelle le contexte historique des améliorations foncières (liées à la construction de l'autoroute et du contournement de Boussens) et les contraintes techniques (largeur imposée de 3 mètres pour le croisement des engins agricoles modernes). Il précise que les chemins sont ouverts à la circulation générale (pas de restriction "riverains" possible légalement sur ces voies), ce qui permet aussi de fluidifier le trafic en évitant le village. Il explique le cheminement long et laborieux pour arriver à ce préavis : étude préliminaire, expertise fédérale séance du 22 avril 2021 par l'office fédéral de l'agriculture, modification de l'étude préliminaire, transmission aux services fédéraux et cantonaux concernés et examens par leurs soins, octroi du taux de subvention par chemin avec intérêt agricole.

La Présidente le remercie et ouvre la discussion.

M. Sébastien Thiébaud s'inquiète de l'utilisation de certains chemins, notamment AF 6.1, qui vient de Mex et qui arrive en dessous du cimetière. Il est beaucoup utilisé par les gens qui viennent de Mex pour éviter de rentrer dans le village et cela occasionne beaucoup de trafic dans les deux sens puisque l'accès depuis le cimetière est aussi utilisé de la même manière. Il suggère une signalisation restrictive, style panneau Riverains autorisés ou autre.

M. Roland Valet, municipal, explique que les chemins AF sont très restrictifs, soit on les interdit complètement ce qui empêcherait également les paysans de les utiliser, soit on laisse l'accès libre avec ce que cela implique. De toute façon, rien ne peut être décidé sans l'accord du Canton.

M. Eric Dubauloz, municipal, ajoute que l'aménagement prévu améliorera la sécurité à la jonction avec la route principale et comme l'a fait remarquer M. Sébastien Thiébaud, on évite ainsi quelques voitures qui passent dans le village.

M. Maxime Cappi interroge sur les critères d'attribution du marché public, le prix par rapport à la qualité ou face aux expériences vécues avec certaines sociétés. Mme Aline Jordan rappelle que la loi actuelle privilégie l'offre économiquement la plus avantageuse sur la base de critères pondérés (qualité, écologie, formation), et non plus uniquement le prix le plus bas.

M. Patrick Behn a plaisir à voir que la Municipalité prend à cœur de maintenir les infrastructures de toute la commune en bon état et il la remercie. Pour le chemin AF 6.1, il y a peu d'habitants de Sullens qui l'utilisent. Mais le remettre en bon état pour les autres utilisateurs, avec un investissement financier va permettre de gagner en termes de confort et de sécurité parce que cela fait un mini détour et on évite un trafic superflu dans les zones de l'école et dans notre zone 30 km/h de la route de Mex.

M. Roland Valet, municipal le remercie pour sa remarque qui est très pertinente. Il ajoute que l'étude sur le contournement est en cours. La Municipalité y reviendra lors du prochain Conseil de juin 2026.

Une suggestion est faite d'intégrer la mobilité douce (pistes cyclables, zone piétons dans le village, etc.) dans l'étape 2. La Municipalité note l'idée mais souligne la difficulté d'empiéter sur les terres agricoles sans expropriation complexe.

La parole n'étant plus demandée, on procède au vote électronique (bouton vert pour oui, rouge pour non, bleu pour abstention). Il y a 30 approbations et 2 abstentions.

Le Préavis N° 2/2026 : Demande d'un crédit de construction pour la réfection des chemins des améliorations foncières (AF) est accepté à l'unanimité avec deux abstentions.

## **7. Divers et propositions individuelles**

Il est passé au dernier point. La Présidente rappelle qu'aujourd'hui dans cette salle du Parlement vaudois, les conseillers peuvent demander la parole électroniquement. En recevant la parole il n'y a pas besoin de se lever, les conseillers peuvent parler en restant assis en utilisant le micro situé devant eux. La discussion est ouverte.

Panneau d'affichage Perroset : Mme Caterina Cantarella Paccaud demande des nouvelles du panneau d'affichage retiré suite aux travaux effectués. M. Didier Simond, syndic, confirme qu'il sera remis d'ici l'été, après ajustement des accès. Mme Caterina Cantarella Paccaud le remercie et elle remercie aussi le Conseil pour ces 5 années de collaboration passées ensemble. Elle ne s'est pas représentée mais sa fille prendra le relais.

Éclairage public place containers en Perroset : M. Reto Graf signale que depuis les travaux de réfection de la place pour les containers, il manque un éclairage au carrefour du chemin de l'École et du chemin des Pâquis, la zone est sombre et avec la circulation, cela peut être dangereux. M. Thierry Golay, municipal, indique que le lampadaire a été remonté après la modification de la place containers mais vérifiera s'il est bien branché. M. Yannick Vuilloud indique qu'il a été déplacé 5-6 mètres à gauche.

Peut-être que la surface couverte est différente que précédemment. Comme il s'agit encore d'un ancien lampadaire, il éclaire moins bien. Une réflexion plus large sur l'éclairage est évoquée. M. Roland Valet, municipal, ajoute qu'au niveau séparatif il reste encore deux chemins à faire et que les luminaires seront remplacés lors de ces travaux. La Municipalité prend note et vérifiera l'éclairage à cet endroit.

Grande Salle (vestiaires et cuisine) : M. Maxime Cappi demande si le vestiaire prévu sera bientôt installé et si le plan de travail de la cuisine (celui du milieu) peut être réhaussé car il est trop bas. M. Eric Dubauloz, municipal, confirme l'étude pour un vestiaire mobile (les murs sont en placo donc pas assez solides pour supporter un vestiaire) et l'ajustement du plan de travail sera étudié assez rapidement.

Horloge Grande Salle : M. Arcangelo Preite demande si l'horloge de la grande salle va être remplacée. M. Didier Simond, syndic, indique qu'elle a été retirée à cause des ballons qui passaient dessus et elle se cassait régulièrement. La Municipalité cherche un modèle plus solide, résistant aux chocs.

Biodiversité (Haies) : M. Armand Monnier, pour la biodiversité et le réchauffement climatique, demande qu'on cesse de tailler la haie du chemin qui descend au cimetière. M. Didier Simond, syndic, indique qu'il faudrait d'abord procéder à une vérification de propriété (la haie est-elle sur un terrain communal ?) et qu'une réponse sera donnée en juin.

Rapport Auberge : M. Reto Graf demande la publication du rapport de la commission ad hoc sur l'auberge. M. Didier Simond, syndic, pense que le rapport a été transmis aux conseillers mais que sa publication publique nécessite un avis juridique (avocat) pour vérifier si d'éventuels caviardages sont requis.

M. Patrice Lûthi aimerait savoir si le litige avec l'architecte est clos. M. Didier Simond, syndic, répond qu'en effet, comme cela a été présenté lors du conseil de mars 2025, il y a eu un accord à l'amiable (coût net final d'env. CHF 20'000.00).

PGA (Plan Général d'Affectation) : M. Alain Guéra demande des nouvelles concernant le retour du Canton sur le PGA amendé et en particulier, sur l'amendement déposé par lui-même. M. Thierry Golay, municipal, annonce la réception d'un courrier la veille qu'ils n'ont pas eu le temps de traiter. Il sera analysé par la Municipalité et une réponse sera donnée au prochain Conseil.

Assainissement (STEP) : M. Sébastien Thiébaud remercie M. Roland Valet pour tout son travail effectué durant ces années et notamment durant les séparatifs du quartier de Perroset. Il interroge sur le calendrier de mise aux normes des autres assainissements encore à faire. M. Didier Simond, syndic, répond que dès le prochain municipal connu, un plan d'investissement avec la nouvelle législature sera effectué afin de définir les priorités durant les cinq prochaines années. Cela sera présenté fin 2026 pour le budget 2027, les finances ne permettant pas de tout faire immédiatement.

Vision à long terme : M. Alain Badan propose d'avoir une réflexion stratégique plutôt sur 10-15 ans par rapport à la population actuelle (bureaux, auberge, bibliothèque, animation, etc.). M. Didier Simond, syndic, adhère à l'idée, proposant même une vision à 20-30 ans pour les infrastructures lourdes. Dès juillet, la Municipalité va travailler dans cette optique.

Auberge communale : M. Mathieu Cappi demande si les travaux qui restaient ont pu être terminés et qu'en est-il du projet de transformation de ce bâtiment, M. Eric Dubauloz, municipal, répond que les finitions sont quasiment terminées et pour ce qui est de la réfection générale de l'auberge, quelques contacts ont été pris avec des architectes pour pouvoir présenter un projet en fin de législature mais les travaux à prévoir sont assez conséquents – toiture, mises aux normes de la cuisine - et tout cela va impliquer un choix au niveau du Conseil pour savoir ce qui est souhaité.

Contournement de Sullens : M. Armand Monnier s'enquiert de l'avancement de l'étude du contournement suite aux CHF 50'000.00 investis pour l'étude. M. Didier Simond, syndic, indique que comme l'a évoqué précédemment M. Roland Valet, municipal, les bureaux sont en train de finaliser l'étude exploratoire (tracés et ordres de grandeur des coûts). Il y a encore une séance de prévue et les résultats seront en principe présentés lors du Conseil du mois de juin, sauf imprévu.

Il précise que l'étude doit démontrer un intérêt régional malgré un trafic local modéré (env. 8'000 véhicules/jour selon différents comptages), en anticipant une hausse future liée aux projets voisins. M. Eric Dubauloz, municipal, précise que selon études, il y a environ 3'600 véhicules/jour qui ne pourront pas être enlevés du centre du village car il s'agit de trafic local.

Jardins communaux : une demande est faite par M. Fiore Amato Di Feo pour la création de jardins familiaux communaux. La Municipalité étudiera la question s'il y a un intérêt collectif marqué.

La parole n'étant plus demandée, l'échange est terminé.

La Présidente rappelle les dates des séances du Conseil communal pour 2026 :

- Jeudi 11 juin à 18h30 + repas ;
- Mercredi 7 octobre à 19h30 ;
- Jeudi 10 décembre à 19h00 + apéro.

La Présidente remercie les participants, les organisateurs et Mme Isabelle Freymond. Elle lève la séance à 11h50 pour laisser place à la visite des lieux, à l'apéritif et au repas.

La Présidente

La secrétaire

Danielle Simons

Annette Corthay